

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT  
DE NEUFCHÂTEAU

*Ville de Vittel*

## ARRÊTÉ

**Arrêté n°2018-792**

**Objet : Création d'un emplacement de stationnement "10 minutes"**  
**Place de la Marne**

**Le Maire de la ville de Vittel,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 ;

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5° et R.221-6° ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la nécessité de créer un emplacement de stationnement "10 minutes" pour faciliter l'accès des usagers à la gare SNCF à Vittel ;

## ARRÊTE

Article 1. Un emplacement de stationnement "10 minutes" est créé place de la Marne côté gare SNCF.

Article 2. Une signalisation réglementaire est apposée par les services techniques de la ville de Vittel.

Article 3. La Police Municipale, la Gendarmerie et tous agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VITTEL, le 13 septembre 2018

Le Maire,

  
 Franck PERRY